

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

FONDS DE DOTATION IG
10 rue de Penthièvre

75008 PARIS

Fonds de dotation IG
10 rue de Penthièvre

75008 PARIS

**RAPPORT COMPLEMENTAIRE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Au conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation FONDS DE DOTATION IG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du fonds de dotation.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président du fonds de dotation.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 juin 2026
Le commissaire aux comptes
SAS CREATIS AUDIT représentée par :

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de Tanguy
DERKENNE
(t.derkenne@jegardcreatis.com)
Date : 29/06/2026 18:05:42
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par email : 393425

Tanguy DERKENNE
Associé

Jégard Créatis

Créatis Audit

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	258 417	1 076 212
	Excédent ou déficit de l'exercice	383 367	(817 795)
	Situation nette (sous-total)	641 784	258 417
	Fonds propres consommables	15 000	15 000
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	656 784	273 417
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total III		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total IV		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 020	16 169
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		761
	Produits constatés d'avance		
	Total V	13 020	16 930
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	669 804	290 346

Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		2 044 781
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	895 640	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation		895 640	2 044 781
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	36 599	60 250
	Aides financières	475 675	2 799 992
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires		
	Cotisations sociales		
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges		2 334
Total des charges d'exploitation		512 274	2 862 576
RESULTAT D'EXPLOITATION		383 367	(817 795)

Compte de Résultat ^{2/2}

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		383 367	(817 795)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT avant impôts		383 367	(817 795)
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		895 640	2 044 781
TOTAL DES CHARGES		512 274	2 862 576
EXCEDENT ou DEFICIT		383 367	(817 795)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		10 647	11 529
TOTAL		10 647	11 529
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		10 647	11 529
TOTAL		10 647	11 529

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés, conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **669 804** euros

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

- un total produits de **895 640** euros
- un total charges de **512 274** euros
- dégageant un résultat de **383 367** euros

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au règlement, ANC n°2014-03 au plan comptable général et ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par l'ANC N°2020-08 et l'ANC 2022-04 et l'ANC 2022-06 et 2023-03.

L'exercice 2025 est marqué par la première application du règlement ANC 2022-06 et 2023-03 modifiant le règlement ANC n°2018-06 ce qui constitue un changement de méthode.

Ce nouveau règlement impose une nouvelle présentation du bilan et compte de résultat de manière prospective.

Actif : Le changement de réglementation comptable n'a aucun impact sur la présentation de l'actif.

Passif : Le changement de réglementation comptable n'a aucun impact sur la présentation du passif.

Compte de résultat : Le changement de réglementation comptable n'a aucun impact sur la présentation du compte de résultat.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Règles et Méthodes Comptables

Objet social

L'objet du fonds de dotation est de porter et/ou soutenir toutes actions d'intérêt général qui œuvrent dans le domaine social, de l'éducation et de la recherche, ainsi que toutes actions entreprises afin de permettre un meilleur développement et la promotion d'une philanthropie au service de l'intérêt général.

Dans le cadre de la réalisation de son objet, le fonds aura notamment pour but l'action sociale en faveur des personnes en difficulté ou isolées (fourniture de denrées de premières nécessité, soutien psychologique, activités culturelles en vue d'une socialisation ou resocialisation, etc.), la lutte contre l'exclusion et l'accès à l'éducation.

Dans le monde, le fonds de dotation pourra également contribuer à des actions humanitaires (en vue notamment d'apporter les fondamentaux d'éducation indispensables à l'insertion sociale de populations défavorisées), et soutenir tout projet de lutte contre le dérèglement climatique et de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

Moyens d'actions

- Afin de réaliser son objet, le fonds de dotation peut, notamment :

- collecter toute ressources, financière ou matérielle, y compris des dons en nature auprès de professionnels ou de particuliers ;
- porter des initiatives collectives au service de la philanthropie, en fédérant des moyens humains, financiers et matériels, et en favorisant les synergies ;
- développer des partenariats avec tout organisme d'intérêt général développant des activités similaires ou connexes et favoriser la mise en relation de ceux-ci avec les donateurs potentiels ou effectifs ;
- soutenir tout organisme d'intérêt général poursuivant des buts similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet ;
- organiser directement ou indirectement toute manifestation, conférence, réunion, colloque, séminaires, congrès et formations en vue de favoriser le développement de ses activités et de celles des organismes d'intérêt général qu'il entend soutenir ;
- développer des moyens de communication et de diffusion, éditer toutes publications et autres documents d'information en rapport avec l'objet poursuivi par le fonds de dotation ;
- et plus généralement mise en place de toute autre opération nécessaire à la poursuite de ses objectifs et qui soit conforme à la loi et aux règlements.

Le fonds de dotation suit la réalisation des projets qu'il finance et/ou dont il est partenaire en veillant au respect de la volonté des donateurs.

Règles et Méthodes Comptables

Faits majeurs de l'exercice :

Le fonds de dotation IG est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux. Sa dotation initiale de 15 000€ et les dotations complémentaires sont consommables.

Le fonds de dotation IG a poursuivi son action conformément à son objet social.

Le fonds de dotation est autorisé à faire appel à la générosité du public au titre de l'exercice 2025 selon l'arrêté en date du 25 septembre 2025.

Le fond de dotation IG n'a rémunéré aucun membre d'organe d'administration ou de surveillance au cours de l'exercice 2025.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Construction : entre 10 et 60 ans
- Agencements : entre 10 et 33 ans
- Installations techniques, matériels et outillages : entre 5 et 10 ans
- Mobilier : entre 5 et 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Evènement postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement post clôture ne remet en cause la poursuite de l'activité de l'association.

Honoraires du Commissaire aux Comptes (art.R.123-198.9° du Code de Commerce)

Les honoraires du Commissaire aux Comptes s'élèvent à 4 320 €TTC au titre de l'exercice 2025.

Valorisation des contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ont été évaluées pour un montant total de 10 647€ et correspondent à 169 heures valorisées au taux de 63€ de l'heure.

Etat des avantages et des ressources provenant de l'étranger

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger du Fonds de dotation IG doit établir en application de l'article 434-4 du règlement ANC n°2022-04 du 30/06/2022 est mise à la disposition du public au siège du fonds de dotation situé au 10 rue de Penthièvre 75008 Paris.

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES			
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	13 020	13 020		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	13 020	13 020		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	10 647	11 529
	10 647	11 529
Total	10 647	11 529

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole	10 647	11 529
	10 647	11 529
Total	10 647	11 529

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	1 076 212	(817 795)			258 417
Report à nouveau sous ctrl de tiers financeurs					
Excédent ou déficit de l'exercice	(817 795)	817 795	383 367		383 367
Situation nette	258 417		383 367		641 784
Fonds propres consommables	15 000				15 000
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	273 417		383 367		656 784

Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ^{1/2}

	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques		Total compte de résultat au 31/12/2025
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autras ressources					Aut pcds liés à la gsite du public	Aut pcds non liés à la gsite du public	
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
Règlement ANC 2022-06													
Achats de marchandises													
Variation de stock													
Achats de mat. approv.													
Variation de stock													
Aut. achats et chges ext.							36 599						36 599
Aides financières					475 675								475 675
Impôts, taxes et vrst ass.													
Salaires													
Cotisations sociales													
Dot. aux amts et dép.													
Dotations aux provisions													
Reports en fonds dédiés													
Valeurs des immos cédées													
Autres charges													
Charges financières													
Charges exceptionnelles													
Part. salariés aux résultats													
Impôt sur les bénéfices													
TOTAL					475 675		36 599						512 274

Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires en nature
du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ^{2/2}

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Total compte de résultat au 31/12/2025
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole		10 647			10 647
TOTAL		10 647			10 647

Compte de Résultat par Origine et Destination^{1/2}

		31/12/2025	
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
	1.1 Cotisations sans contrepartie		
	1.2 Dons, legs et mécénat		
	- Dons manuels	895 640	895 640
	- Legs, donations et assurances-vie		
	- Mécénat		
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
	2.1 Cotisations avec contrepartie		
	2.2 Parrainage des entreprises		
	2.3 Contributions financières sans contrepartie		
	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		
	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		
	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
Total des produits par origine		895 640	895 640
CHARGES PAR DESTINATION	1 - MISSIONS SOCIALES		
	1.1 Réalisées en France		
	- Actions réalisées par l'organisme		
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		
	1.2 Réalisées à l'étranger		
	- Actions réalisées par l'organisme		
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	475 675	475 675
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public		
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	36 599	36 599
	4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
	5 - IMPOT SUR LES BENEFICES		
	6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		
	7 - VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES		
	7.1 Autres produits liés à la générosité du public		
	7.2 Autres produits non liés à la générosité du public		
Total des charges par destination		512 274	512 274
EXCEDENT OU DEFICIT		383 367	383 367

Compte de Résultat par Origine et Destination ^{2/2}

31/12/2025			
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
	Bénévolat	10 647	
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
	3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
Total des produits par origine		10 647	
CHARGES PAR DESTINATION	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
	Réalisées en France		
	Réalisées à l'étranger	10 647	
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		
	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		
Total des charges par destination		10 647	

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public^{1/2}

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

31/12/2025	
EMPLOIS PAR DESTINATION	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE	
1 - MISSIONS SOCIALES	
1.1 Réalisées en France	
- Actions réalisées par l'organisme	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	
1.2 Réalisées à l'étranger	
- Actions réalisées par l'organisme	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	475 675
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	36 599
TOTAL DES EMPLOIS	512 274
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
5 - REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	383 367
TOTAL	895 640

31/12/2025	
RESSOURCES PAR ORIGINE	12 mois
RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
1.1 Cotisations sans contrepartie	
1.2 Dons, legs et mécénat	
- Dons manuels	
- Legs, donations et assurances-vie	
- Mécénat	895 640
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	
TOTAL DES RESSOURCES	895 640
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS	
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	895 640
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)	258 417
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	383 367
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)	641 784

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public^{2/2}

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

31/12/2025	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	
Réalisées en France	
Réalisées à l'étranger	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	
TOTAL	

31/12/2025	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	12 mois
RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
Bénévolat	
Prestations en nature	
Dons en nature	
TOTAL	

Tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

31/12/2025	
FONDS DEDES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 mois
FONDS DEDES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	
(-) Utilisation	
(+) Report	
FONDS DEDES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC FIN D'EXERCICE	

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

DATE	MONTANT EN EUROS	PAYS	DATE	MONTANT EN EUROS	PAYS
31/12/2025	201 077,48 €	ALLEMAGNE	31/12/2025	5,00 €	Arménie
31/12/2025	38 316,77 €	BELGIQUE	31/12/2025	8,00 €	Bahreïn
31/12/2025	9 389,14 €	FINLANDE	31/12/2025	2,00 €	Bermudes
31/12/2025	15 339,00 €	PAYS BAS	31/12/2025	100,00 €	Biélorussie
31/12/2025	9 013,68 €	IRELANDE	31/12/2025	40,50 €	Bosnie-Herzégovine
31/12/2025	9 774,54 €	ISRAEL	31/12/2025	332,81 €	Brésil
31/12/2025	38 476,95 €	ITALIE	31/12/2025	10,00 €	Chili
31/12/2025	11 103,28 €	LUXEMBOURG	31/12/2025	2,00 €	Colombie
31/12/2025	22 374,86 €	SUISSE	31/12/2025	2,00 €	Corée du Sud
31/12/2025	14 675,24 €	AUTRICHE	31/12/2025	2,00 €	Égypte
31/12/2025	131,00 €	AUSTRALIE	31/12/2025	4,00 €	Émirats Arabes Unis
31/12/2025	314,00 €	BULGARIE	31/12/2025	6,00 €	Équateur
31/12/2025	514,50 €	CANADA	31/12/2025	2,00 €	Fidji
31/12/2025	732,00 €	CHYPRE	31/12/2025	554,90 €	Géorgie
31/12/2025	2 136,80 €	TCHEQUE REP	31/12/2025	312,88 €	Hong Kong
31/12/2025	1 732,42 €	DANEMARK	31/12/2025	524,70 €	Hongrie
31/12/2025	116,00 €	ESTONIE	31/12/2025	65,00 €	Inde
31/12/2025	26 018,13 €	ESPAGNE	31/12/2025	11,00 €	Irak
31/12/2025	19 820,16 €	GRANDE BRETAGNE	31/12/2025	10,00 €	Islande
31/12/2025	1 957,05 €	GRECE	31/12/2025	65,00 €	Japon
31/12/2025	98,10 €	CROATIE	31/12/2025	2,00 €	Jordanie
31/12/2025	6 240,14 €	LITUANIE	31/12/2025	5,00 €	Kazakhstan
31/12/2025	520,00 €	LETTONIE	31/12/2025	2,00 €	Koweït
31/12/2025	140,00 €	MONACO	31/12/2025	6,00 €	Malaisie
31/12/2025	100,00 €	MOLDAVIE	31/12/2025	14,00 €	Maroc
31/12/2025	780,00 €	MALTE	31/12/2025	277,67 €	Mexique
31/12/2025	1 933,38 €	NORVEGE	31/12/2025	6,00 €	Mongolie
31/12/2025	687,00 €	POLOGNE	31/12/2025	216,00 €	Monténégro
31/12/2025	3 125,58 €	Portugal	31/12/2025	4,00 €	Nicaragua
31/12/2025	16 195,97 €	SUEDE	31/12/2025	4,00 €	Nigéria
31/12/2025	974,35 €	SLOVAQUIE	31/12/2025	628,39 €	Nouvelle-Zélande
31/12/2025	10 532,20 €	USA	31/12/2025	6,00 €	Pakistan
31/12/2025	689,52 €	Afrique du Sud	31/12/2025	59 675,70 €	Pays-Bas
31/12/2025	14,00 €	Arabie Saoudite	31/12/2025	4,00 €	Philippines
31/12/2025	69,45 €	Argentine	31/12/2025	6,00 €	République Dominicaine
			31/12/2025	231,50 €	Roumanie
			31/12/2025	2,00 €	Rwanda
			31/12/2025	561,94 €	Serbie
			31/12/2025	1 471,40 €	Singapour
			31/12/2025	4,00 €	Sri Lanka
			31/12/2025	2,00 €	Tanzanie
			31/12/2025	54,00 €	Thaïlande
			31/12/2025	4,00 €	Togo
			31/12/2025	16,00 €	Turquie
			31/12/2025	2,00 €	Ukraine
			31/12/2025	14,00 €	Uruguay
			31/12/2025	2,00 €	Yémen